

“Diaconat permanent en France.
Entre fragilités et pertinence”,
réflexion du père Luc Forestier

Suite à la publication récente de deux documents importants sur le diaconat permanent par le Comité national du diaconat (CND) : « Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d’attention » (10 février 2021, rendu public en mars 2022) et « La formation fondamentale des diacres permanents en France » (18 juin 2019), le père Luc Forestier, prêtre de l’Oratoire, présente aux lecteurs de *La Documentation catholique* sa réflexion sur le sujet. Par cet article de fond, placé sous l’intitulé « Le Diaconat permanent en France. Entre fragilités et pertinence », le père Forestier entend notamment présenter ces deux documents « en s’attachant surtout au plus récent des deux » et en soulignant « quelques-uns des éléments qu’ils rendent publics, en particulier les interrogations qu’ils explicitent ». « Cela nous permettra ensuite de montrer la grande pertinence d’une réflexion sur le diaconat, tant sur le plan pastoral que théologique », précise-t-il.

« Dans un monde confronté à un défi écologique inédit, dans une Europe traversée par une déflagration troublante de violences, dans un pays qui vit de profonds bouleversements politiques et anthropologiques, dans une Église touchée par de nombreux évènements qui bouleversent la vie et les engagements de bien des personnes, que ce soient les conséquences de la révélation des abus ou les effets des confinements, le diaconat se révèle comme particulièrement pertinent dans les processus de transformation que nous connaissons », estime-t-il dans son introduction.

Pour le père Forestier, la publication de ces deux rapports « constitue un évènement » car, écrit-il, « en plus des données qui sont fournies, beaucoup d’interrogations sont publiquement posées, ce qui permet de nourrir la réflexion de tous les acteurs concernés, et de susciter des échanges dans les différentes instances de l’Église en France ». Si rien ne peut remplacer « la lecture directe de ces deux rapports », juge-t-il encore, « quelques repères peuvent être signalés pour en indiquer les points saillants, en tenant compte du genre littéraire qu’est le rapport d’une instance officielle de la Conférence des évêques de France, avec la diversité de ses rédacteurs ». La réflexion du père Luc Forestier sur ces rapports sur le diaconat permanent se développe en deux grandes parties : « 1. Deux documents importants du comité national du diaconat - éléments de réflexion et de discernement, une longue expérience et des hésitations » ; « 2. Les débats sur le diaconat - des questions pastorales, des théologies du diaconat en chantier ».

La DC ()*

Introduction

1. Deux documents importants du Comité national du diaconat

2. Les débats sur le diaconat

[Les deux rapports à télécharger](#)

[Articles complémentaires](#)

Introduction

Avec la publication récente de deux importants rapports, intitulés « [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points](#)

[d’attention](#) » et « [La formation fondamentale des diacres permanents en France](#) », le Comité national du diaconat (CND) rend un service considérable à toutes les personnes intéressées par l’évolution de ce ministère au cœur des transformations

[1]

dans l'Église catholique. Nous disposons ainsi de deux outils de travail qui offrent un diagnostic sans concession et qui permettent de prendre la mesure des questions actuelles, au moment où [le processus synodal voulu par le pape François](#) parvient à son étape nationale, avant d'enchaîner avec l'étape continentale puis mondiale, lors du [Synode sur la synodalité en octobre 2023](#). Le fruit de ces travaux, qui ont nécessité l'implication de nombreuses personnes qu'il faut remercier vivement, nous permet d'avoir une vision d'ensemble de la pertinence de ce ministère d'avenir, mais aussi des nombreuses fragilités qui le caractérisent aujourd'hui.

Cet article veut présenter d'abord ces deux documents, en s'attachant surtout au plus récent des deux, en soulignant quelques-uns des éléments qu'ils rendent publics, en particulier les interrogations qu'ils explicitent. Cela nous permettra ensuite de montrer la grande pertinence d'une réflexion sur le diaconat, tant sur le plan pastoral que théologique.

Dans un monde confronté à un défi écologique inédit, dans une Europe traversée par une déflagration troublante de violences, dans un pays qui vit de profonds bouleversements politiques et anthropologiques, dans une Église touchée par de nombreux événements qui bouleversent la vie et les engagements de bien des personnes, que ce soient les conséquences de la révélation des abus ou les effets des confinements, le diaconat se révèle comme particulièrement pertinent dans les processus de transformation que nous connaissons. En mettant au centre la diaconie de toute l'Église, en plaçant clairement la mission de celle-ci avant les questions de gouvernance, en renouvelant

l'approche théologique des ministères par le recadrage de la théologie du sacerdoce, en facilitant les apprentissages de l'Église pour articuler ministères et conjugalité, le diaconat permanent comme réalité humaine et ecclésiale a beaucoup à apporter, y compris à propos des interrogations sensibles explicitées dans ces deux rapports, qu'il s'agit maintenant de présenter.

1. Deux documents importants du Comité national du diaconat

Le Comité national du diaconat (CND), créé par les évêques de France en 1966, dispose de plusieurs outils de communication, à commencer [par un site internet](#) qui est une mine d'informations¹. Mais la publication de deux rapports constitue un événement car, en plus des données qui sont fournies, beaucoup d'interrogations sont publiquement posées, ce qui permet de nourrir la réflexion de tous les acteurs concernés, et de susciter des échanges dans les différentes instances de l'Église en France.

Rien ne remplacera la lecture directe de ces deux rapports, mais quelques repères peuvent être signalés pour en indiquer les points saillants, en tenant compte du genre littéraire qu'est le rapport d'une instance officielle de la Conférence des évêques de France, avec la diversité de ses rédacteurs.

a) Des éléments de réflexion et de discernement

En réalité, les deux rapports rendus publics en même temps relèvent de deux démarches assez différentes. Le plus ancien, [La formation fondamentale des diacres permanents en France](#)², date du 18 juin 2019, et a été rédigé

¹ [Diaconat aujourd'hui](#), le site du Comité national du diaconat (CND). <https://diaconat.catholique.fr/>

² Site du CND : [La formation fondamentale des diacres permanents en France](#). Le sommaire détaillé

figure p. 9-10, après une note de synthèse dont la lecture est fortement recommandée. La liste des nombreuses annexes est donnée à la p. 41. <https://diaconat.catholique.fr/wp->

par un groupe de travail constitué *ad hoc*, à partir de deux enquêtes auprès de l'ensemble des diocèses de France en 2016 et 2017. Il ne s'agit pas seulement de la compilation de données chiffrées car une véritable analyse est proposée, en s'appuyant en particulier sur plusieurs conférences données lors de sessions de formation du CND entre 2017 et 2019. Le plus récent, [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#)³, date du 10 février 2021, et intègre naturellement les éléments synthétiques du premier car son objet est plus large. Il est le résultat du travail du CND lui-même, entre 2018 et 2021 ; il ne vise pas seulement à proposer un état des lieux, mais il cherche aussi à susciter la réflexion.

En effet, comme l'indique le site [Diaconat aujourd'hui](#), une grille de questions est proposée à tous les diocèses de France pour travailler ces documents « [en diocèse puis en province](#) »⁴. Là où le rapport sur la formation a permis d'établir un diagnostic assez détaillé de la préparation à ce ministère diaconal et de la formation permanente, le document le plus récent cherche à promouvoir une réflexion au niveau de la Conférence des évêques de France, non en s'adressant aux seuls évêques, mais en faisant en sorte que les décisions prises par ceux-ci bénéficient du discernement de toutes les instances concernées.

Une telle ambition appartient pleinement à la mission du CND à l'intérieur de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (Cemoleme), comme l'indiquent ses statuts,

opportunément rappelés dans l'annexe 3 du rapport général sur le diaconat⁵. Mais une tension apparaît entre, d'un côté, ce document qui n'hésite pas à poser quelques questions assez précises voire piquantes, et, de l'autre côté, la grille proposée qui, dans sa facture, ressemble à une nouvelle enquête sur les pratiques et sur les représentations au niveau de chaque diocèse et de chaque province. Il est donc souhaitable que les personnes concernées prennent connaissance intégralement du rapport de 2021, afin de se positionner face aux interrogations pastorales mais aussi théologiques qu'il formule. De ce point de vue, le rapport invite à un authentique travail collaboratif.

En réalité, la véritable nouveauté est le caractère public de la démarche : les services centraux de la Conférence des évêques sont sans doute habitués à étudier les pratiques de l'Église de France, aussi bien en termes de catéchèse que de relations avec les musulmans, de dossiers financiers que d'initiatives de solidarité. Mais il est beaucoup moins fréquent que ces rapports soient mis à la disposition de l'ensemble des fidèles.

L'interpellation, la formation et l'accompagnement des diacres, avec leur épouse le cas échéant, impliquent en tout premier lieu certains responsables dans l'Église, en particulier les évêques. Mais comme il s'agit de ministères dans et pour l'Église, tous les chrétiens sont finalement

content/uploads/sites/5/2022/03/Formation-fondamentale-des-diacres-permanents-en-France-Rapport-annexes.pdf

³ Site du CND : [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#). Le sommaire détaillé figure p. 7-10 et la liste des annexes est donnée à la p. 99. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

⁴ Cette grille est téléchargeable : [Grille de questionnement en diocèse et en province](#) (2022).

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Diaconat-permanent-maintenant-et-demain-Grille-de-Questionnement.pdf>

⁵ [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#), 10 février 2021, p. 118-119. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

concernés, plus encore au moment où nous sommes engagés dans un processus synodal voulu au plan mondial par le pape François. Rendre publiques ces réflexions et ces questions est donc un choix pertinent qui, pour autant que je le sache, n'a pas d'équivalent pour les autres ministères. Pourtant, l'exercice du ministère épiscopal, la préparation au ministère presbytéral ainsi que la formation aux nouveaux ministères institués par le pape François, en particulier le ministère de « [catéchiste](#) »⁶, soulèvent bien des interrogations. Un certain nombre d'entre elles pourraient être largement débattues afin de favoriser les échanges sur les modalités de la gouvernance en Église.

Le rapport de 2021 sur le diaconat en France donne ainsi accès à une foule d'informations et d'analyses, qui permettent d'avoir un état détaillé du diaconat permanent en France métropolitaine, sachant que les territoires français de l'Outre-mer ne sont pas concernés par cette étude. Sans chercher à reprendre ici tous les éléments synthétisés dans ces pages denses, nous pouvons repérer quelques hésitations sur ce ministère, plus de cinquante ans après la première ordination d'un diaconat permanent en France, celle de Jean Griffé, à Carcassonne, le 3 avril 1970.

b) Une longue expérience et des hésitations

En lisant intégralement le rapport de février 2021, et rendu public en mars 2022, le lecteur est frappé par l'articulation entre un travail minutieux de descriptions et la présentation d'un certain nombre d'hésitations. À côté des chiffres et des

éléments d'analyse, avec un rapide historique, plusieurs questions sont en effet posées sur l'avenir du CND et sur les choix effectués par certains diocèses, comme le montre la fin de la Note introductive :

« Aussi, ce panorama du diaconat en France appelle peut-être un renouvellement de ses orientations initiales du fait de l'expérience consistante qu'en ont acquis les diocèses depuis sa réintroduction – éventuellement d'ailleurs à l'intention du peuple de Dieu. »

« Il peut également appeler un redéploiement du Comité national du diaconat qui n'accompagne plus des commencements incertains mais une réalité qui s'est enracinée dans la vie ecclésiale, [dans les communautés et parmi les ministères ordonnés](#) »⁷.

Deux points sont ici décisifs pour comprendre le projet d'un tel rapport rendu public, « à l'intention du peuple de Dieu ». En effet, ce document ne se contente pas d'être une description mais il formule aussi plusieurs interrogations, tout en respectant les décisions prises par la Conférence des évêques, mais aussi par chaque évêque comme pasteur propre de son diocèse.

Premièrement, il ne s'agit plus de « commencements incertains » mais de l'expérience acquise depuis 50 ans d'un ministère nouveau. En effet, même si les mots utilisés à l'époque relevaient du vocabulaire de la reprise (restauration, rétablissement, rénovation), la décision prise par Vatican II en 1964, et accueillie par les évêques de France dès octobre 1965, a instauré une nouvelle figure ministérielle dans l'Église catholique, désignée par une expression discutable, « diacre

⁶ Pape François, Lettre apostolique sous forme de motu proprio [Antiquum ministerium](#), 10 mai 2021. <https://doc-catho.la-croix.com/Antiquum-ministerium-motu-proprio-pape-Francois-etablissant-ministere-catechiste-2021-05-11-1201155207>

⁷ [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#), 10 février 2021, p. 6. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

permanent »⁸. En rigueur de termes, tous les hommes ordonnés au diaconat le sont de manière permanente bien que, dans certains cas, il soit possible de quitter ce ministère. L'expression « diacre permanent » s'est d'autant plus imposée que le *Code de droit canonique* (au canon 1035) laisse entendre qu'il y a deux formes de diaconat, mises sur le même pied : « Avant d'être promu au diaconat, permanent ou transitoire, il est requis d'avoir reçu et exercé pendant un temps convenable les ministères de lecteur et d'acolyte ». Si l'expression « diaconat transitoire » peut être occasionnellement employée, il semble que, dans le monde francophone, on parlera plutôt, d'un côté, de « diacre permanent » et, de l'autre, de « diacre en vue du sacerdoce » ou « diacre en vue du presbytérat ». Ces incertitudes sur le vocabulaire sont tout à fait révélatrices d'une difficulté structurelle du diaconat. Comme l'affirme le rapport, il y a bien un unique rituel pour l'ordination des diacres, et il n'y a aucune différence liturgique entre l'ordination d'un homme célibataire comme diacre permanent et l'ordination d'un séminariste qui, plus tard, sera sans doute ordonné prêtre. Pourtant, le rapport ne parle que des diacres « permanents », et ne fait presque jamais le lien entre la situation de ces hommes, souvent mariés, ordonnés à vie et celle des prêtres et des évêques qui, eux aussi, sont ordonnés à vie.

Malgré ces incertitudes, voilà 55 ans qu'il y a des diacres permanents en France : le

rapport souligne ainsi « l'expérience consistante » des diocèses. C'est sur cette expérience humaine et ecclésiale que les auteurs se sont appuyés pour rédiger leur rapport, essentiellement à partir d'enquêtes et de chiffres. Pour disposer d'éléments plus narratifs, il est important de consulter d'autres sources, comme les livres rédigés par des diacres, par des femmes dont le mari est diacre, par les personnes engagées dans la formation et l'accompagnement des diacres, par des prêtres et des évêques⁹. Les questions posées par le rapport naissent ainsi de l'observation de ces évolutions sur plus d'un demi-siècle.

Le second point tient au « redéploiement » éventuel du CND, dont le rôle et les moyens pourraient évoluer, selon le rapport. Quelques éléments sont donnés dans une partie historique relativement sommaire, avec le rappel des principales décisions prises par les évêques à partir d'octobre 1966¹⁰, tandis que le chapitre 7 traite de l'organisation du diaconat, avec une partie détaillée sur la situation actuelle du CND, tout en s'interrogeant : « Plus profondément, n'y aurait-il pas lieu d'énoncer à frais nouveaux les missions et objectifs de travail du CND pour prendre en compte [les évolutions des missions des diacres](#) [...] ? »¹¹. Or, sur le plan de l'histoire du CND, créé en 1966 par les évêques de France, le rapport renvoie au dernier grand ouvrage sur le diaconat permanent en France¹².

⁸ Le chapitre 6 de [Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#), proposant une réflexion théologique sur le diaconat permanent, signale que le « rétablissement » est « autant une restauration qu'une instauration en un sens », *Id.*, p. 71, note 49. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

⁹ Une sélection de 24 titres est proposée en annexe 10, p. 141-142.

¹⁰ [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](#), 10 février 2021, p. 16.

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

¹¹ *Id.*, p.84.

¹² *Id.*, p. 83, note 87. Il s'agit des actes d'un colloque à Lyon en novembre 2004 : Bruno Dumons, Daniel Moulinet (dir.), *Le diaconat permanent. Relectures et perspectives*, coll. « Théologies », Paris, Cerf, 2007. La contribution de Denis Pelletier dans cet ouvrage, « Le diaconat permanent en France. Une institution nouvelle en temps de crise (1966-1976) », rédigée à partir de documents trouvés

En réalité, nous savons que dès sa création, le CND a été traversé de fortes tensions. En plus des évêques qui avaient été désignés pour cela (dont Mgr Mouisset, évêque de Nice, qui en assurait la coordination), ce Comité rassemblait des personnalités aux options très différentes. Le père Michel-Dominique Épagneul, fondateur des Frères Missionnaires des Campagnes, défendait l'idée que des religieux non-prêtres pouvaient être appelés au diaconat. Mgr Jean Rodhain, secrétaire général du Secours catholique, avançait surtout l'idée que les responsables des activités caritatives développées au nom même de la foi chrétienne devaient être des diacres. Le père Henri Denis, théologien lyonnais, était très impliqué dans l'initiative de René Schaller à Lyon, avec la fondation d'une Communauté du diaconat de France, et voyait plutôt le diaconat comme un moyen de déployer autrement les ministères dans une Église en pleine recherche au sortir de Vatican II¹³. En historien, Denis Pelletier souligne que « la prudence domine, et les sources laissent le sentiment que la machine se met en route sans grand enthousiasme, en dehors des milieux les plus directement engagés, comme si la majorité des évêques avaient du mal à comprendre l'intérêt du diaconat permanent »¹⁴. Dans ce contexte de tensions entre des conceptions différentes du diaconat et d'incertitudes sur

essentiellement dans la bibliothèque de l'Université catholique de Lyon, est jusqu'ici le seul travail historique sur le CND en français.

¹³ Dans la présentation de l'histoire de la revue du CND, à la p. 85 du rapport de 2021, il y a une petite erreur historique. Le document laisse en effet croire qu'il y a une continuité entre l'initiative de la Communauté du diaconat de France et le CND. En réalité, la situation est plus complexe car des divergences se sont manifestées dans les premières années de la restauration du diaconat permanent en France. D'un côté, la revue fondée par René Schaller en 1965 s'est appelée *Bulletin de la Communauté du Diaconat de France*, jusqu'au n. 16 de janvier 1968. À partir de mars 1968, elle s'est appelée *Diacres aujourd'hui* (du n. 1 au n. 20). Puis, à partir

sa finalité, les missions du CND vont sans cesse évoluer, comme le reconnaîtra en 1976 Mgr Raymond Bouchex, dans son rapport à l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France pour le dixième anniversaire du CND. Ainsi, la question de la note introductive du rapport de 2021, appelant à un « redéploiement » du CND, s'inscrit-elle dans une histoire assez longue qui permet d'illustrer les débats incessants autour du diaconat.

Ces deux points de départ, l'expérience acquise et les évolutions incessantes du CND, permettent de situer les constats sans concession que le rapport propose. Contre l'idée simpliste du développement naturel et harmonieux d'une réalité nouvelle, le demi-siècle écoulé depuis les premières ordinations donne la possibilité de poser de vraies questions sur le diaconat en explicitant la source des tensions qui ont accompagné le déploiement de ce ministère ordonné.

Les deux rapports rendus publics par le CND offrent ainsi de vrais éléments pour tous les acteurs de la vie de l'Église en France. Dans les différentes instances qui existent déjà, et dans celles qui vont se développer à mesure que l'Église avancera dans l'étape synodale de réception de Vatican II, les interrogations concernant le diaconat permanent pourront être reprises, sur la base de constats partagés et

d'août 1971, elle s'est appelée *Effort diaconal* (avec une numérotation continue, de sorte qu'elle commence avec un numéro double n. 21-22) jusqu'en 1977 où elle s'arrête définitivement avec le n. 48-49, daté de juin-décembre 1977. Avec ces trois titres successifs, cette revue est toujours restée indépendante du CND. De l'autre côté, le CND a édité à partir de février 1974 un bulletin officiel de liaison, intitulé *Diaconat aujourd'hui*, devenue une revue trimestrielle, [dont les dernières années sont disponibles sur le site du CND](https://diaconat.catholique.fr/le-diaconat-en-france/comite-national-du-diaconat-cnd/les-medias/la-revue-diaconat-aujourd'hui/). <https://diaconat.catholique.fr/le-diaconat-en-france/comite-national-du-diaconat-cnd/les-medias/la-revue-diaconat-aujourd'hui/>

¹⁴ Denis Pelletier, *Le diaconat permanent*, op. cit., p. 76.

d'interrogations formulées. Ces deux documents de synthèse contribuent à expliciter quelques débats contemporains sur le diaconat, tant sur le plan des choix pastoraux, assez diversifiés selon les diocèses, que sur le plan des propositions théologiques.

2. Les débats sur le diaconat

Au milieu d'une importante bibliographie en français, avec des propositions diverses sur le plan théologique, les deux rapports rendus ici publics permettent de nouer de manière nouvelle les interrogations qui naissent de l'observation des évolutions du diaconat, et les questions de représentations sur ce ministère, enraciné dans plusieurs diocèses dans lesquels les diacres constituent une réalité importante, tout en suscitant certaines réserves dans d'autres secteurs de la vie ecclésiale.

Même si elles interagissent sans cesse, il est sans doute souhaitable de distinguer les questions pastorales et les questions théologiques. La théologie des ministères, loin de se limiter à être une simple doctrine qu'il suffirait d'appliquer dans la vie des communautés locales, naît et se nourrit en permanence de la vie concrète des Églises. Celles-ci suscitent en effet des ministres, c'est-à-dire des personnes à qui des responsabilités publiques dans l'Église sont confiées¹⁵. Les deux rapports, en particulier le plus récent que nous étudions davantage ici, formulent plusieurs interrogations et offrent de nombreux repères pour les instruire, en commençant par le plan pastoral.

¹⁵ Ce point est développé dans le chapitre 3 de ce livre, auquel je me permets de renvoyer : Luc Forestier, *Les ministères aujourd'hui*, Paris, Salvator, 2017.

¹⁶ Sans en expliciter les enjeux, le rapport fait le choix de la première formule qui permet d'honorer davantage leur cheminement singulier, *Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention*, 10 février 2021, p. 51.

a) Des questions pastorales

La taille de ces rapports s'explique par la volonté de prendre en compte un grand nombre d'expériences pour nourrir les questionnements. Dans le rapport de 2021 sur le diaconat permanent en France, après un premier chapitre historique, nous trouvons dans le chapitre 2 un ensemble de tableaux détaillés, et une analyse en neuf constats, tandis que le chapitre 3 attire l'attention sur quelques points délicats dans l'exercice de ce ministère. Les chapitres 4 et 5 concernent l'interpellation et la formation des diacres permanents, reprenant les éléments du rapport de 2019 sur la formation, tandis que le chapitre 6 traite de questions plus théologiques. Avant de revenir à ces enjeux théologiques, il est certainement utile d'examiner trois types de questions pastorales qui montrent la situation fragile du diaconat permanent en France, à propos des personnes impliquées, des vocations et de la finalité de ce ministère ordonné.

Premièrement, le rapport communique de nombreuses informations sur les diacres et leur épouse, le cas échéant. À propos de ces femmes « [dont le mari est diacre](#) » plutôt que « épouses de diacre »¹⁶, il y a assez peu d'éléments d'analyse sociologique, comme si les questionnaires utilisés pour mener les enquêtes se contentaient de ce qui est rapporté à propos des diacres. Elles sont pourtant fort nombreuses car la proportion d'hommes célibataires ordonnés au diaconat (5% environ) n'évolue pas beaucoup¹⁷. De plus, sur la question de la

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

¹⁷ *Id.*, p. 49. Le paragraphe qui concerne les diacres célibataires contient plusieurs éléments très intéressants, en particulier le fait que leur petit nombre peut laisser croire que tous les diacres sont des hommes mariés, et que tous les prêtres sont des

formation, on perçoit une certaine hésitation. Si les rapports insistent sur la nécessité d'associer pleinement les femmes dont le mari est candidat au diaconat, avec par exemple l'organisation de temps spécifiques entre elles, il est plus surprenant de ne pas mentionner l'importance de leur accompagnement *personnel*, par une personne formée et indépendante des instances de décision¹⁸.

De la même manière, si le rapport s'interroge sur la « compatibilité réglementaire ou déontologique de la profession avec un engagement diaconal éventuel » pour un futur diacre en activité professionnelle, rien n'est précisé à propos de son épouse, par exemple, en cas d'engagement de celle-ci dans un mandat électif. Si la situation de l'engagement politique des diacres a été étudiée, la question de l'investissement de leur épouse dans ce secteur devrait l'être tout autant car l'appel au diaconat d'hommes mariés doit pleinement prendre en compte leur vie conjugale et familiale. Enfin, si le rapport prend en compte la question de la célébration des obsèques d'un diacre, ainsi que la situation de femmes dont le mari diacre est déjà décédé, sans doute faudrait-il aussi dire un mot des obsèques de celles-ci car elles ont été associées, d'une manière variable naturellement, au ministère de leur mari.

De ce point de vue, il reste à écrire une histoire du diaconat à partir de l'expérience de celles qui ont été associées au ministère

hommes célibataires. Cette simplification occulte la présence de diacres célibataires et de prêtres mariés, même dans l'Église latine quand on pense aux prêtres venus de la Communion anglicane.

¹⁸ Un extrait du rapport de 2021 est significatif de ce point de vue, puisque l'accompagnement personnel est prévu pour le seul candidat. « Il est juste et bon de privilégier un accompagnement personnalisé du candidat à chaque étape vers l'ordination, mais aussi parfois pour mettre fin au processus et envisager une autre orientation. Dans ce cas l'arrêt de la démarche se fera en apportant aide et soutien au cheminant. Il apparaît bienfaisant d'accompagner les épouses pour accueillir ce que le diaconat de leur mari apporterait

de leur mari, car il y a de puissantes évolutions dans les documents officiels mais aussi dans les pratiques ecclésiales. Ces questions, comme d'autres interrogations à propos des diacres ou de leur entourage, constituent un révélateur des apprentissages en cours dans l'Église catholique, plus de cinquante ans après le choix de l'ordination d'hommes célibataires ou mariés.

Le deuxième type de questions posées par le rapport tient en effet aux chiffres qu'il rassemble. Ceux-ci sont implacables et conduisent à des interrogations délicates. L'âge des diacres au moment de leur ordination augmente ; et le tableau présentant le nombre total de diacres permanents en France, près de 3 000 à ce jour, montre un certain palier depuis plusieurs années de sorte qu'à partir de 2024 « le nombre de diacres de 75 ans et moins diminuera »¹⁹. N'est-ce pas le signe d'une certaine hésitation à propos du diaconat en France, tant de la part des communautés chrétiennes que de leurs responsables ? Outre le fait qu'il y a très peu d'allusions au diaconat dans les initiatives en faveur des vocations²⁰, le rapport insiste sur l'importance de l'interpellation, c'est-à-dire « l'action de solliciter un homme, souvent d'âge mûr, souvent marié, pour l'inviter à

de nouveau dans le couple : les espaces d'écoute et de parole entre épouses, le témoignage des épouses de diacres sont des moments à proposer », [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf), 10 février 2021, p. 66.

¹⁹ *Id.*, p. 28.

²⁰ « Par exemple, on peut observer que dans les prières universelles les catholiques prient rarement pour les vocations diaconales aux côtés des vocations presbytérales », *Id.*, p. 42.

réfléchir, à discerner chez lui une vocation éventuelle au diaconat permanent »²¹.

Or, l'enquête montre que les procédures d'interpellation peuvent être variées selon les diocèses, et soulèvent des questions difficiles dans les cas où, après discernement par les responsables, la décision est prise de mettre fin à la formation d'un candidat qui s'est rendu disponible. Cela devrait conduire à un double effort, non seulement, de formalisation des procédures de formation, qui est l'une des insistances du rapport de 2019, mais aussi à une authentique pastorale des vocations qui intègre le diaconat. Le développement d'une telle pastorale implique certainement de clarifier les représentations de ce ministère, mais aussi les attentes des Églises locales elles-mêmes, en pleine évolution.

Ainsi, un troisième type de questions pastorales naît de l'enquête quantitative qui a été menée en 2019, en interrogeant 360 diacres sur 18 diocèses représentatifs. Là aussi, les tendances sont nettes :

« Tout en gardant un accent missionnaire, les diacres permanents sont aujourd'hui plus impliqués qu'hier dans les célébrations de baptêmes, de mariages, de funérailles et dans la vie paroissiale et diocésaine »²².

L'enquête a ainsi permis de quantifier le nombre de célébrations présidées par des diacres, et constate que « les tâches liturgiques sont très nombreuses voire parfois trop nombreuses »²³. Naturellement, affirmer qu'il y a « trop » de responsabilités liturgiques tient du jugement de valeur et révèle une certaine conception du diaconat,

avec l'idée que ce qui relève de la charité doit être « plus accentué »²⁴.

De même, comme le montrent les chiffres de l'enquête, le rapport note que les diacres ont « davantage de missions intra-ecclésiales »²⁵. Mais que signifie exactement « intra » ou « extra-ecclésial » pour qualifier la mission des diacres ? À la différence d'autres pays, l'insistance initiale des évêques de France pour l'appel préférentiel d'hommes engagés dans la vie familiale et professionnelle a conduit à penser un diaconat « à la française », situé à distance du terrain pastoral, tout en se voulant pleinement un ministère ecclésial. « Intra-ecclésial » veut sans doute désigner ici le terrain paroissial, en constatant la nette croissance de la contribution des diacres, accompagnés de leur épouse, le cas échéant, aux activités de la pastorale quotidienne. De plus, la réflexion sur la diaconie de l'Église, sur laquelle nous reviendrons, a conduit à remettre en cause l'idée selon laquelle les activités liées à la *caritas* sont extra-ecclésiales jusqu'à les sous-traiter à des associations. Or, le ministère diaconal se situe précisément à l'articulation entre écoute de la Parole de Dieu, vie liturgique et mise en œuvre de la *caritas*, comme le dit avec acuité le rapport : « Ainsi le défi qui est lancé est bien de tenir ensemble cette triple diaconie pour qu'aucune ne soit délaissée, pour qu'elles s'interpénètrent, s'éclairent et s'enrichissent mutuellement »²⁶. À propos du diaconat, le rapport ne réfléchit donc pas seulement sur la situation des personnes impliquées ou sur la question des vocations mais aussi sur les finalités de ce ministère, en posant radicalement la question. « De quels diacres

²¹ *Id.*, p. 59.

²² *Id.*, p. 38-39.

²³ *Id.*, p. 41.

²⁴ « Les missions des diacres sont variées et c'est l'une des richesses de ce ministère. Les diacres sont ordonnés pour "servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité" »

(*Lumen gentium* n. 29). Ces missions s'incarnent dans cette triple diaconie de l'Église, les trois étant indissociables et interdépendantes (et non à la carte). Dans le ministère diaconal, la diaconie de la charité est plus accentuée », *Id.*, p. 53.

²⁵ *Id.*, p. 43.

²⁶ *Id.*, p. 43.

le monde et l'Église ont-ils besoin aujourd'hui et demain face aux défis culturels, sociaux et spirituels et à la mutation de la société française ? »²⁷.

La lecture des deux rapports rendus publics permet de poser clairement plusieurs questions sensibles sur le plan pastoral car elles concernent des personnes dans leur singularité, mais aussi des Églises locales et des communautés chrétiennes précises. Que ce soit la manière dont l'appel au diaconat d'hommes mariés conduit à de nouveaux apprentissages à propos de leur épouse, de leur famille et de l'articulation entre mariage et ordination, ou encore de la pastorale des vocations ainsi que des représentations sur ce ministère, ces questions pastorales mettent en jeu des représentations théologiques qui, à leur tour, conditionnent partiellement les réponses trouvées dans les diocèses.

b) Des théologies du diaconat en chantier

La réflexion proprement théologique n'est donc pas limitée au chapitre 6 car bien des interrogations affluent au long des autres chapitres, soulevant plusieurs axes de questionnements en théologie des ministères. La conclusion du chapitre 6 montre qu'en réalité, un tel chantier est ouvert depuis la restauration du diaconat comme ordre permanent : « l'importance de la diaconie de l'Église et son nécessaire enracinement dans la diaconie du Christ, doivent conduire à une meilleure reconnaissance et explicitation du rôle du diacre dans l'Église, au sein du ministère ordonné »²⁸. Cette pluralité de théologies disponibles constitue d'ailleurs le meilleur signe de la vitalité du diaconat, même si cela

semble inconfortable²⁹. Non seulement l'Église catholique abrite toujours une diversité d'élaborations théologiques à l'intérieur des frontières dessinées par l'Écriture lue dans la tradition de l'Église, régulée par son magistère, mais les évolutions du diaconat permanent en France, comme dans les autres pays, permettent déjà de dresser une histoire des doctrines concernant le diaconat. Cette diversité d'élaborations théologiques dans l'Église catholique concerne tout autant les ministères laïcs, le presbytérat, l'épiscopat et même la primauté romaine. Et, parmi les facteurs qui expliquent ces approfondissements doctrinaux concernant le diaconat, il faut tenir compte des changements introduits par Benoît XVI, en particulier. En 2009, ce dernier a clarifié le statut du diaconat en le distinguant nettement de l'ensemble formé par l'épiscopat et le presbytérat³⁰.

À la lecture du rapport de février 2021, trois axes de questions théologiques au moins peuvent être identifiés, le rapport subtil entre diaconie de l'Église et diaconat, la place de ce dernier parmi les ministères ordonnés, la place du diaconat dans le processus synodal. Naturellement, le rapport ne prétend trancher, ni les interrogations pastorales, ni les questions théologiques, mais il offre de précieux points de repère pour les chantiers contemporains.

Le premier axe concerne l'articulation entre la diaconie qui est celle de toute l'Église, et le diaconat qui ne concerne que quelques personnes. L'insistance sur l'engagement de l'Église en faveur des personnes vulnérables n'est certainement pas récente car, à côté du soin des intelligences, le soin

²⁷ *Id.*, p. 51.

²⁸ *Id.*, p. 81.

²⁹ Sur ce point, je me permets de renvoyer à Luc Forestier, *Diaconat. Les promesses d'un ministère*, Paris, Médiaspaul, 2021, en particulier le chapitre 6.

³⁰ Le point 6.1.2 de la p. 73 du rapport de 2021 offre une synthèse précise de cette évolution, dont il faut soigneusement tenir compte quand on lit des ouvrages sur le diaconat.

des corps est un souci permanent de toutes les Églises chrétiennes. Mais, sous l'influence de la grande encyclique de Benoît XVI *Deus caritas est* (a), et des gestes parfois spectaculaires du pape François, la conviction que la nouveauté chrétienne s'inscrit dans des pratiques effectives pour et surtout avec des personnes vulnérables, fait maintenant partie du bien commun de toute l'Église.

En France, l'organisation du grand rassemblement Diaconia (2013) a constitué certainement un tournant, suscitant un très grand nombre d'initiatives qui cherchent à comprendre que les personnes confrontées à de grandes difficultés jouent un rôle essentiel dans l'annonce de l'Évangile, et que leur témoignage doit être pleinement intégré dans la vie ordinaire de l'Église. Cette insistance, qui permet de redécouvrir le potentiel innovant et même subversif de la *caritas*, vient en réalité bousculer une certaine théologie du diaconat. La participation à la diaconie de toute l'Église se fonde en effet sur le baptême, et sur les autres sacrements de l'initiation chrétienne, et nullement sur le sacrement de l'ordre.

L'affirmation, répétée sans cesse depuis Yves Congar, que les diacres sont ordonnés pour le service afin que toute l'Église soit en position de service, est elle-même interrogée car, jusqu'à présent, rien n'a montré une corrélation entre la présence de diacres et l'engagement plus important des autres chrétiens. De plus, le choix de Benoît XVI en 2009 a conduit à réorganiser l'ensemble des ministères ordonnés autour

de la catégorie de service, ce qui interdit de ne l'employer que pour les diacres³¹.

Faut-il donc renoncer au lien entre diaconie de toute l'Église et diaconat de quelques-uns ? Le rapport esquisse une solution christologique et pneumatologique, en insistant sur le lien entre les trois « diaconies » de la Parole, de la liturgie et de la *caritas*³². Peut-être que le singulier serait ici plus adapté pour signifier l'unité profonde entre ces trois éléments, qui se joue en particulier au moment de l'eucharistie. Même si la place des diacres dans la liturgie eucharistique est toujours l'objet d'interrogations, les choix effectués depuis Vatican II valorisent une présence silencieuse, à côté de l'évêque ou du prêtre qui préside. Cette position de retrait et de silence, mais aussi de présence et de service, peut être comprise comme le signe d'une unité entre l'écoute de la Parole, la place des personnes fragiles que le diacre a rencontrées, symboliquement mises au premier rang, et le don de soi dans l'acte eucharistique.

Cette articulation entre diaconie et diaconat constitue certainement l'un des chantiers actuels sur le plan théologique, mais conduit aussi à de vrais choix pastoraux, tant de la part des diacres eux-mêmes, de leur épouse, le cas échéant, que des autres responsables en Église. L'élément tout à fait essentiel est naturellement la pleine appartenance des diacres parmi les ministères ordonnés, ce qui constitue un deuxième axe de recherches théologiques.

Pour ce deuxième ensemble de questions théologiques, une interrogation pastorale

³¹ Depuis le *Motu proprio* de Benoît XVI *Omnium in mentem*, 26 octobre 2009, DC 2010, n. 2444, p. 362-363, le c. 1008 stipule cette réorganisation autour du verbe « servir ». « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains fidèles sont constitués ministres sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont consacrés et députés pour servir, chacun selon son rang, à un titre nouveau et particulier, le Peuple de Dieu ». [https://www.la-](https://www.la-croix.com)

[croix.com/Urbi-et-Orbi/Archives/Documentation-catholique-n-2444/Omnium-in-mentem-2013-04-09-932096](https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Archives/Documentation-catholique-n-2444/Omnium-in-mentem-2013-04-09-932096)

³² *Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention*, 10 février 2021, p. 80. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

est tout à fait révélatrice : faut-il, oui ou non, que les diacres renouvellent les promesses de leur engagement lors de la messe chrismale, à l'image de ce que l'évêque et ses prêtres font solennellement chaque année. Le rapport, prudent, se contente de soulever la question. « Ne serait-il pas opportun de pouvoir initier une réflexion globale intégrant une approche théologique, liturgique et pastorale ? »³³. Ce n'est certainement pas un détail car, dans l'histoire de la réception de la décision prise à Vatican II à propos du diaconat, l'appartenance des diacres permanents à l'ensemble formé par les ministres ordonnés, placés sous l'autorité de l'évêque diocésain, a été interrogée voire remise en cause. De plus, une insistance unilatérale sur le « service » a conduit à occulter l'autorité propre dont peuvent se prévaloir les diacres permanents, comme le dit explicitement la prière consécatoire, le jour de leur ordination. S'ils n'exercent en effet aucune charge de gouvernement dans l'Église, ils ne sont pas dépourvus de pouvoir dans l'absolu... puisqu'ils assurent des prédications lors des liturgies, y compris lors des eucharisties. La responsabilité de la prédication constitue un authentique pouvoir dans l'assemblée chrétienne, ce qui appelle régulations et relectures. Mais la pleine appartenance des diacres à l'ensemble différencié que constitue l'unique sacrement de l'Ordre a de puissantes conséquences en théologie des ministères.

En effet, le lecteur perçoit dans le rapport une hésitation à propos du « sacerdoce ». Cette hésitation rejoint le débat ancien à propos de la manière dont Vatican II a transformé une théologie du sacerdoce en théologie des ministères. Dans cette transformation inachevée mais décisive pour accorder une authentique consistance

aux ministères confiés à des laïcs en particulier, le diaconat joue un rôle essentiel. D'un côté, en effet, le rapport montre bien l'évolution doctrinale en quelques décennies : après avoir tenté d'assimiler le diaconat au sacerdoce, la décision prise par Benoît XVI a clarifié le statut propre du diaconat. De l'autre côté, nous retrouvons la trace de la tentative ancienne de construire la théologie des ministères à partir de la seule articulation entre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel.

En effet, dans un paragraphe très important à propos de la mission des diacres, en particulier de leurs engagements dans la société, les auteurs du rapport se posent la question difficile du lien entre l'apostolat des laïcs et la mission propre aux diacres. On sait que, dans l'histoire du rétablissement du diaconat permanent, ce fut l'une des raisons de s'y opposer, en particulier de la part de plusieurs responsables laïcs de l'Action catholique. Depuis plusieurs générations, on insistait à juste titre sur l'engagement des laïcs au titre de leur baptême, et l'Église avait organisé cet apostolat autour de grandes institutions spécialisées telles que l'Action catholique ouvrière. L'idée que certains de ses militants soient appelés au diaconat permanent avait suscité plusieurs réserves voire de franches oppositions. Il a donc été nécessaire de rappeler fortement que l'appel de quelques-uns au diaconat, loin de « cléricaiser » certains laïcs, constituait le signe d'un engagement nécessaire de tous les baptisés dans la mission de l'Église.

Le rapport reprend quelques éléments de ce débat, en resituant l'appel d'hommes aux ministères ordonnés que sont le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat.

³³ *Id.*, p. 57. Dans certains diocèses, ce renouvellement n'est pas placé à la suite de l'évêque

et des prêtres, mais au moment du geste de paix, juste avant la communion.

« L'ordre sacré ou les ministères ordonnés prennent sens par rapport à la vocation de toute l'Église, ce sont des "missions au service de la mission" ; ce sont des missions confiées à quelques-uns qui disposent toute l'Église à sa mission. Et les ministres ordonnés sont au service de toute l'Église. C'est le sens de la distinction et de l'ordination de l'un à l'autre du sacerdoce ministériel et du sacerdoce commun des fidèles »³⁴.

La principale difficulté de la citation implicite de la formule de *Lumen gentium* n. 10 tient au fait qu'elle a été reprise par Vatican II d'un texte très important de Pie XII, *Mediator Dei* sur la liturgie (1947)³⁵. En réalité, Pie XII rappelait que le ministère pastoral, dans l'Église catholique, ne procède pas d'abord de la communauté qui, d'elle-même, se donnerait ses pasteurs comme étant ses représentants. Rédigée dans un contexte théologique préconciliaire, Pie XII utilise l'expression « sacerdoce ministériel » pour désigner le ministère des évêques et des prêtres³⁶.

La reprise de la formule de Pie XII par *Lumen gentium* puis par un certain nombre de théologiens contemporains présente comme inconvénient d'organiser la réflexion sur les ministères autour de la catégorie du sacerdoce. Cette confusion à propos de l'épiscopat et du presbytérat entre l'englobant qu'est le pastoral et l'une de ses caractéristiques qu'est le sacerdoce, à côté du gouvernement et de l'enseignement, a de lourdes conséquences car cela conduit à

faire disparaître le diaconat. En effet, celui-ci ne relève pas uniquement du sacerdoce baptismal – les diacres sont bel et bien ordonnés à un ministère – mais le ministère diaconal n'est justement pas de type sacerdotal, comme Benoît XVI l'a enseigné. Inversement, la prise au sérieux du diaconat comme premier degré de l'unique sacrement de l'ordre conduit à recevoir le recadrage conciliaire. Le ministère ordonné n'est plus compris uniquement à partir du sacerdoce mais à partir de la mission apostolique que reçoivent les évêques le jour de leur ordination, sachant que les prêtres sont leurs premiers collaborateurs, avec les diacres ainsi que les autres ministres au titre de leur baptême, dans la communion de toute l'Église diocésaine.

Ce deuxième axe de recherche démontre la forte pertinence du premier degré du sacrement de l'ordre sur le plan théologique. Là où le concile de Trente avait organisé son enseignement autour de la réponse à apporter aux critiques des réformateurs, là où le concile Vatican I avait cherché à établir les conditions d'exercice de la primauté romaine comme garantie de la liberté de l'Église face aux États, l'ambition de Vatican II a été de repenser l'ensemble des ministères à partir de la mission apostolique de toute l'Église. Les conditions difficiles de réception conciliaire n'ont sans doute pas permis de dépasser certains durcissements autour du « sacerdoce ».

³⁴ [Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention](https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf), 10 février 2021, p. 51. <https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/03/Le-diaconat-permanent-en-France-55-ans-apres-son-retablissement.pdf>

³⁵ *Lumen gentium* n. 10 affirme que « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, s'ils diffèrent essentiellement et non pas seulement en degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre ; l'un et l'autre, en effet, participent

chacun selon son mode propre, de l'unique sacerdoce du Christ ». Pape Pie XII, Lettre encyclique *Mediator Dei* sur la sainte liturgie, 20 novembre 1947 ; DC 1948, n. 1010, col. 195-251.

³⁶ Sur cette question, une contribution déjà ancienne fait clairement le point : Hervé Legrand, « La réalisation de l'Église en un lieu », in François Refoulet et Bernard Lauret (dir.), *Initiation à la pratique de la théologie*. Tome 3, Dogmatique II, Paris, Cerf, 1982, p. 143-329, particulièrement p. 221-225.

Pourtant, l'expérience du diaconat permanent conduit à effectivement modifier la théologie des ministères, afin d'honorer la place singulière de ces hommes, ordonnés au diaconat et engagés dans des missions très variées, en tenant compte de leur situation conjugale et familiale. C'est cette situation singulière qui permet de mesurer le troisième axe de recherches autour des théologies du diaconat, dans l'étape synodale de réception de Vatican II.

La décision prise par le pape François d'ouvrir un vaste processus synodal sur la question même de la synodalité, après que d'autres synodes ont été organisés par lui-même et ses prédécesseurs sur les sujets les plus variés, constitue une étape décisive dans la réception conciliaire. Le rapport rendu public début 2022 a été rédigé avant le lancement de ce processus, initié le 9 octobre 2021, et destiné à se poursuivre dans les années qui viennent. C'est pourquoi la question de la synodalité n'est pas prise en charge dans le document. Il y a d'ailleurs peu de contributions aujourd'hui sur la manière dont les diacres, et leur épouse le cas échéant, peuvent participer au travail synodal qui va s'accélérer, tant au niveau paroissial que diocésain, mais aussi dans les autres réalités de la vie de l'Église³⁷. Or, par sa position au sein du ministère ordonné, collaborant au ministère de l'évêque de manière originale par rapport aux prêtres, aux autres ministres laïcs et à l'ensemble du peuple chrétien, les diacres ont certainement beaucoup à apporter à un processus synodal qui est en train de franchir une nouvelle étape. En effet, les évêques de chaque conférence épiscopale vont maintenant se saisir des synthèses diocésaines, mais aussi de beaucoup

d'autres contributions, venus de groupes les plus divers. Puis suivra une phase continentale, qui reste encore difficile à mesurer pour une réalité aussi complexe que l'Europe – surtout au moment où une guerre déchire son flanc oriental – avant de converger vers le Synode des évêques prévu à Rome en octobre 2023.

D'ici là, les premiers éléments qui ont été rendus publics montrent que beaucoup de chrétiens, catholiques ou d'autres confessions chrétiennes, ont cherché à participer au processus mis en œuvre, avec une volonté de prendre la parole sur la manière dont vit l'Église. L'ensemble de ces contributions synodales – dont le repérage et l'analyse seront très utiles pour les sociologues du catholicisme, mais aussi pour les théologiens et les canonistes – fait apparaître un vrai débat sur la synodalité, avec une interrogation sur la hiérarchie des questions, entre gouvernance ecclésiale et discernement des signes des temps. Si, pour certains courants du catholicisme, la gouvernance ecclésiale est mise en premier, les échanges sur la nature même de la mission de l'Église dans notre société contemporaine doivent sans doute les précéder.

Dans ce débat sur la nature même de la synodalité, l'engagement des diacres peut être déterminant car leurs missions sont variées, souvent situées dans des lieux de fracture de nos sociétés. Ils peuvent être alors de vrais témoins de la parole des personnes qu'on entend peu, mais qui ont beaucoup à dire³⁸. Une certaine théologie de l'Église, fondée sur l'idée de « croissance » et d'efficacité, peut être interrogée et nourrie par l'apport de personnes très

³⁷ Signalons que le prochain congrès de la Communauté du diaconat en Italie (Assise, août 2022) est précisément consacré à cette question de la synodalité. Il offrira des contributions et des témoignages sur ces questions. Voir le site officiel

de la Communauté du diaconat en Italie : [Comunità del Diaconato in Italia](https://www.comunitadiaconato.com/).

<https://www.comunitadiaconato.com/>

³⁸ François Odinet, « Synodalité et inculturation », *Nouvelle revue théologique*, 144/2, 2022, p. 232-246.

variées qui viennent témoigner de la nouveauté chrétienne à l'intérieur d'existences parfois difficiles. Le discernement des signes des temps trouve alors un lieu de vérification en écoutant des voix peut-être moins bruyantes que d'autres, mais qui ouvrent des chemins nouveaux pour la mission.

Le signe qu'il y a ici quelque chose de vraiment vivifiant pour l'Église, c'est que celle-ci redécouvre sa mission en étant projetée hors de sa zone de confort. Elle est rappelée à elle-même par ceux qui sont en détresse, car eux l'obligent à aller au bout du message qu'elle porte³⁹.

Par leur participation spécifique à la diaconie de l'Église – qui naît avant tout du baptême – les diacres peuvent contribuer de manière décisive à faire passer la synodalité de la tentation d'un auto-centrement des communautés ecclésiales sur elles-mêmes au discernement des signes des temps à partir de l'Évangile vécu et transmis.

Ce troisième axe de recherches théologiques à propos du diaconat est, comme les deux précédents, tout à fait déterminants pour renouveler l'ecclésiologie elle-même, en particulier la théologie des ministères. En déployant la diaconie de toute l'Église, en aidant à entrer dans une vraie théologie des ministères, en plaçant la mission avant la gouvernance, les questions théologiques à propos du diaconat sont d'une très grande pertinence pour aujourd'hui. Certes, bien des signaux montrent une vraie fragilité du diaconat, mais l'urgence et la pertinence des questions pastorales ainsi que des questions théologiques plaident pour un engagement

décisif en faveur du diaconat, non seulement en renouvelant les pratiques d'interpellation, mais en approfondissant la grâce que constitue l'ordination diaconale d'hommes, tant mariés que célibataires.

Les deux rapports rendus publics par le CND constituent une vraie chance pour l'Église de France car ils permettent à bien des groupes et des personnes de se saisir des questions posées et des repères proposés. En cela, le diaconat constitue un ministère authentiquement prometteur pour l'Église catholique qui est en France.

Les deux rapports du Comité national du diaconat en téléchargement

- ***La formation fondamentale des diacres permanents en France. 18 juin 2019***

[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT](#)

<https://img.aws.la-croix.com/2022/06/03/1201218274/formati-on-fondamentale-des-diacres-permanents-en-f-33900.pdf>

- ***Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention. 10 février 2021***

[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT](#)

<https://img.aws.la-croix.com/2022/06/03/1201218274/le-diaconat-permanent-en-france-55-ans-apres-son-r-33965.pdf>

(*)Titre et note (a) de *La DC*.

³⁹ Étienne Grieu, « Le renouveau de l'Église passe par la diaconie », in Gilles Rebêche, *Qui es-tu pour m'empêcher de mourir ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2020 (première édition en 2008).

(a) Pape Benoît XVI, Lettre encyclique *Deus caritas est* sur l'amour chrétien, 25 décembre 2005 ; *DC* 2006, n. 2352, p. 166-187. <https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Archives/Documentation-catholique-n-2352/DEUS-CARITAS-EST-2013-04-16-945258>

RETROUVEZ LE TEXTE SUR LE SITE

<https://doc-catho.la-croix.com/Diaconat-permanent-France-Entre-fragilites-pertinence-reflexion-pere-Luc-Forestier-2022-06-03-1201218274>

**QUELQUES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES
SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE**

- [“Les diacres sont les gardiens du vrai « pouvoir », celui du service”, rappelle le pape François \(2021\)](#)
- [“Le diacre a besoin des encouragements de son épouse et de sa famille” déclare Mgr Dolmann \(2021\)](#)
- [“La seule autorité que l’ordination diaconale imprime en nous, c’est celle du serviteur, bon et fidèle”, souligne Mgr Ravel \(2020\)](#)
- [“Soyez disponibles et doux de cœur”, conseille le pape François aux diacres lors de leur jubilé \(2016\)](#)
- [Pape François, la diaconie des femmes et le diaconat dans l’Église \(2016\)](#)
- [Le cardinal Stella invite les diacres à prôner la miséricorde au service des plus petits \(2015\)](#)

[Site Diaconat aujourd’hui, en Église, diacres pour le monde](#)

